



# Résumé des règlements

## 101 TERRAIN ET INSTALLATIONS

BARRIÈRE	Chaque membre est tenu de barrer le cadenas de la barrière derrière lui en entrant et en sortant du terrain.
CLÉ	Le remboursement du dépôt de la clé se fait seulement en personne; celle-ci doit avoir en main sa dernière carte de membre. La demande doit se faire au maximum 12 mois suivant l'expiration de sa dernière carte de membre. Une seule clé par membre.
PROPRETÉ	Chaque membre est tenu de respecter les installations et la propreté du terrain. Ramener vos déchets.
ANIMAUX	Les animaux doivent être tenus en laisse, en tout temps.
FEUX	Aucun membre ne peut faire de feu à ciel ouvert au terrain.
INTERDITS	Aucun membre ne peut avoir en sa possession : armes à feu, feux d'artifices, explosifs.

## 102 RÈGLES DE VOL

HÉLICES ET PALES	Aucune hélice ou pale doit être: métallique, réparée ou collée ou de fabrication domestique.
APPAREILS EN VOL	Maximum de deux hélicoptères et de cinq avions en vol simultanément.
CONTACT VISUEL	Maintenir le contact visuel avec le modèle téléguidé. Vol à la caméra avec un copilote.
POSTE DE PILOTAGE	Interdit d'utiliser cellulaire, pagette, appareil sonore, appareil radio fréquence. Les PRIORITÉS sont dans l'ordre: «Dead-Stick», «Atterrissage», «Décollage», «Vol 3D».
DÉFINITIONS	Postes de pilotage, puits, héliport, piste d'envoi, postes de démarrage (avion à essence), etc...
TEMPS DE VOL	20 minutes maximum durant la semaine et 10 minutes les fins de semaine et les jours de fête.
«LOW PASS»	Situé du centre vers l'extérieur de la piste.

## 103 ÉMETTEURS

FRÉQUENCES AUTORISÉES	Plage de 72 MHz (membres 2015 et avant) et le 2,4 GHz (obligatoire pour nouveaux membres 2016 et +).
CARTE DE FRÉQUENCE	Doit être placée sur le tableau de fréquences pour piloter un modèle.
TEST DE PORTÉE	Vérifier la portée du transmetteur pour un nouveau modèle.

## 104 SÉCURITÉ ET PILOTES

SÉCURITÉ	Respect des règles de sécurité et adopter un comportement sécuritaire.
COMPÉTENCE DES PILOTES	Niveaux: «Élève-Pilote», «Pilote», «Instructeur».

## 105 NOUVEAUX MEMBRES

Doivent disposer du niveau de «pilote» MAAC pour piloter un modèle téléguidé.

## 106 PREMIER VOL D'UN MODÈLE

Le modèle doit être vérifié et les autres membres doivent être avertis.

## 107 PILOTE VISITEUR

Doit être assuré et ne peut être invité qu'une seule fois pendant l'année. Membre actif du MAAC ou AMA.

## 108 JEUNES PILOTES

Pilote junior (8-11 ans), Pilote adolescent (12-17 ans).

## 109 ASSURANCES

Chaque membre doit être assuré par le MAAC et en fournir une preuve pour obtenir sa carte de membre.

## 110 ACTIVITÉS COMMERCIALES

Doivent être autorisées par le conseil d'administration.

## 111 DOMMAGES

Règlements concernant les dommages et les responsabilités des membres.

## 112 VIOLENCES, MENACES

Aucune menace, intimidation, violence verbale ou violence physique n'est tolérée.

*Résumé à titre informatif seulement. Le texte complet est disponible sur demande et dispose de la valeur légale.*

*Je reconnais avoir lu et compris le résumé des règlements;*

Signature du membre: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

Important: Avez-vous rempli et signé le document intitulé "Formulaire de vote par procuration" qui vous a été remis? Ce document est essentiel afin que vous, membre du Club MARS, soyez représenté lors des réunions du MAAC.